

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°09/2026****OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES
LOCALES POUR L'ANNEE 2026**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	18
Excusés :	9
Pouvoirs :	5
Votants :	23

SÉANCE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix février 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjointes,
Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Caroline RICORD, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Jean-Paul THIEULIN, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Nadège ISOARDO, Emilie GAGLIOLO, Chantal NIOT.

PROCURATIONS : Laurence MARGAILLAN a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE,
Jean-François PIOVESANA a donné pouvoir à Pierre BRANCATO,
Christine VAUTRIN a donné pouvoir à Martine LIPUMA,
Nadège ISOARDO a donné pouvoir à Céline VERSACE,
Chantal NIOT a donné pouvoir à Christian GORACCI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline VERSACE

Monsieur Christian Goracci, 1^{er} adjoint délégué aux finances, rapporteur, rappelle au Conseil Municipal la tenue d'une réunion le 2 février 2026 durant laquelle les orientations budgétaires ont été présentées aux Conseillers.

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, Monsieur l'adjoint aux finances confirme la volonté du conseil municipal de maintenir les taux des trois taxes locales en 2026 par rapport à 2025.

Monsieur Goracci propose les taux d'imposition des taxes locales suivants :

Foncier bâti	: maintien à 27,50 %
Foncier non bâti	: maintien à 23,46 %
Taxe d'habitation	: maintien à 11,33 %

Monsieur le Maire **DEMANDE** au Conseil Municipal :

D'APPROUVER les taux proposés ci-dessus pour l'année 2026.

AR Prefecture

006-210600383-20260226-D_09_02_2026-DE
Reçu le 10/03/2026

Le Conseil Municipal, l'exposé du Premier Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE les taux proposés ci-dessus pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le *10/03/2026*
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le *10/03/2026*.

Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE



La secrétaire de séance,
Céline VERSACE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.